



Les décisions du Bureau en bref

17 avril 2019

Parc naturel régional du Pilat 17 avril 2019

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITES DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMÉS PAR LE PARC :

- Le Comité de pilotage du Contrat Vert et Bleu dans sa réunion du 5 mars 2019 a validé le périmètre du futur contrat qui s'étend sur 2 650 km² et couvre 13 intercommunalités, ainsi que le programme d'actions. L'état d'avancement du contrat actuel, sur la période 2014-2018, fait état de dépenses engagées à hauteur de 2 659 494 € pour 26 actions portées par 19 maîtres d'ouvrage différents.
- Le Groupe de travail Natura 2000 réuni le 11 mars 2019 a fini son travail d'évaluation du document d'objectifs de chacun des 4 sites Natura 2000 animés par le Parc. Il s'est défini un calendrier de travail pour renouveler 3 d'entre eux.
- Le Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire s'est réuni le 2 avril 2019 pour valider les pistes de financement du poste d'animateur et réfléchir aux contours du futur programme d'actions de cette Charte. Un séminaire d'une journée a été programmé le 19 juin pour aller plus loin dans l'élaboration du programme.

DEMANDE DE FINANCEMENTS :

Le Bureau du Parc a validé :

- des demandes de soutien financier en fonctionnement auprès de Saint-Etienne-Métropole et de la Région pour le développement de l'autopartage et de solutions de mobilité alternatives à la voiture sur 2019-2021.
- La candidature du Parc auprès de la Région pour un deuxième contrat vert et bleu « Grand Pilat » sur la période 2019-2023 qui comprend 42 actions portées par 26 structures maîtres d'ouvrages pour un montant total de dépenses de 7 123 610 €.
- Les modifications du plan de financement pour la tranche 2 de l'évaluation à mi-parcours de la Charte du Parc (baisse de l'aide possible de l'Etat) et du plan de financement pour la 7^{ème} année d'animation de la Charte forestière de territoire (non obtention de l'aide du Département de la Loire).
- La demande de financement en investissement auprès de la Région pour la rénovation de la Maison de l'eau et de l'environnement à Marlhes sous maîtrise d'ouvrage du CPIE des Monts du Pilat.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau a validé :

- L'avenant annuel à la convention cadre signée en 2017 avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central.
- La convention annuelle de partenariat avec le Département de la Loire.
- L'avenant annuel à la convention cadre 2017-2019 signée avec l'Etat.
- La convention de partenariat avec IPAMAC relative à la réalisation d'actions mutualisées pour expérimenter de nouvelles formes d'itinérance et d'accès aux activités de pleine nature.
- Le principe d'un partenariat avec IPAMAC pour la réalisation sur le Pilat de deux expérimentations de mise en place de paiements pour services environnementaux dont l'une avec Saint-Etienne-Métropole.
- Un financement du Parc à l'association Macéo pour son travail visant à ce que la SAS de la centrale villageoise photovoltaïque de la région de Condrieu et l'association Pilat Métha obtiennent des fonds d'Etat pour la réalisation de leurs projets de développement d'énergie renouvelable.
- Les modalités de communication sur l'accès à des financements régionaux via le contrat signé avec la Région sur la période 2019-2021.

POINTS D'INFORMATION :

- Le programme « Atlas de la Biodiversité Communale » conduit par le Parc avec l'aide financière de l'Agence Française de la Biodiversité sur la période 2018-2020 a permis la réactualisation de la cartographie des habitats naturels du Pilat, le lancement des prospections naturalistes avec plusieurs partenaires (soit 350 jours de terrain prévus sur 2019 et 2020) et la mise en place de l'outil de centralisation des données sur la nature du Pilat dont l'interface grand public sera prochainement accessible. Par ailleurs, plusieurs animations naturalistes sont programmées sur l'année 2019 par le Parc ou ses partenaires éducatifs et/ou naturalistes à destination du grand public. Les Communes ont été invitées, avec l'aide du Parc ou d'un autre acteur naturaliste associatif si besoin et avec un appui financier, à programmer des animations autour de la biodiversité pour leurs habitants et/ou à suivre le déplacement d'animaux sur leur commune via des pièges photo que le Parc peut mettre à leur disposition. Cinq premières communes se sont mobilisées.
- L'association Bien Vivre à Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier et des habitants de Saint-Julien-Molin-Molette ont déposé une requête en référé suspension vis-à-vis de la déclaration d'intérêt général de l'extension de la carrière emportant mise en compatibilité immédiate du PLU de Saint-Julien-Molin-Molette. Ils demandent un soutien du Parc à cette démarche. Le Parc fera part de l'avis qu'il a rendu sur cette déclaration d'intérêt général.
- Le Bureau a examiné le rendu de l'audit sur la mission architecturale du Parc. Des réunions à l'échelle de chaque intercommunalité seront organisés pour avancer dans la définition de la mission architecture-urbanisme et paysage du Parc.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr